
MES AVANTAGES JEUNES

Jeunes Agriculteurs 24 / Chambre d'Agriculture de Dordogne

La Chambre d'agriculture de Dordogne propose des services adaptés à toutes les personnes ayant un projet d'installation afin de les conseiller et ainsi garantir des installations viables et vivables sur le département. Jeunes Agriculteur 24 s'engage à faire la promotion de la présente charte sur le site installation-agricole.com.

Les représentants de la Chambre d'agriculture de la Dordogne s'engagent à prendre des positions concordantes en faveur de l'installation, que ce soit sur les structures, l'accès aux moyens de production ou sur les questions relatives aux équipements et aux filières de production et de services.

Ils influent également dans un sens favorable aux candidats à l'installation en matière de formation, d'acquisition de la capacité professionnelle, de diffusion des connaissances, d'accompagnement dans le parcours à l'installation et de suivi pour conforter les chances de succès des nouveaux installés.

LES PRESTATIONS SPECIFIQUES D'ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION

Le diagnostic avant installation :

Le diagnostic est une approche globale du projet du futur installé qui intervient très en amont du Plan d'entreprise. La prestation est réalisée par les conseillers de secteur des Antennes Territoriales qui donnent un avis et un conseil de terrain sur le projet du jeune.

L'avis d'un juriste peut intervenir à hauteur d'une heure de consultation gratuite.

Le plan d'entreprise :

La Chambre d'agriculture propose d'évaluer la viabilité du projet du candidat et son évolution sur 4 ans via l'élaboration du plan d'entreprise (PE). Elle accompagne également le candidat dans la constitution de son dossier de demande d'aides.

Le suivi technico-économique après installation :

La Chambre d'agriculture propose une prestation de suivi après installation mobilisable 3 fois. Il s'agit de faire le point avec le nouvel installé sur la situation technico-économique de son projet par rapport à l'analyse faite de son projet d'installation dans le PE.

Pour l'ensemble des porteurs de projet la Chambre d'agriculture propose des accompagnements spécifiques pour le dossier d'installation (nouvelle DNJA ou Initiative Aquitaine).

L'accompagnement se fait sous la forme de prestation en fonction de la situation du ou des porteurs de projet (installation individuelle ou sociétaire).

Accompagnement du porteur tout au long de son parcours le plan d'entreprise, la remise bancaire, l'accompagnement administratif, la relation avec la cellule instruction.

Accompagnement spécifique avec un technicien spécialisé dans la filière du projet : Maraichage, Fraise, Arboriculture, Aviculture, Bovins Viandes, Bovien lait, Ovins, Caprins, Aviculture, Grandes cultures, viticulture, tourisme à la ferme, ...

Pour tous ces accompagnements la chambre d'agriculture accorde une remise incluse dans le prix proposé au candidat à l'installation.

Appui gratuit à la déclaration PAC :

La Chambre d'agriculture propose aux candidats à l'installation de réaliser après installation pour ceux ayant réalisé leur dossier avec la Chambre d'Agriculture, **gratuitement** la première prestation de déclaration PAC.

La formation :

La Chambre d'agriculture propose des tarifs préférentiels pour toutes les personnes en phase d'installation ou pour les nouveaux installés.

Gratuité des formations :

- Construire son projet d'installation,
- Comptabilité, Gestion, Trésorerie, l'essentiel,
- La TVA,
- Le B-A BA du micro BA,
- Certiphyto, Bio sécurité,
- Vente directe,
- Accompagnement certification HVE,
- Bien financer son entreprise,

Accès a mes parcelles (traçabilité, gestion de l'assolement) :

Pour l'abonnement aux logiciels « Mes parcelles », les nouveaux installés bénéficient d'un accompagnement particulier (une assistance sur site).

Accompagnement administratif et réglementaire

Réalisation à la place d'un certain nombre de démarches pesants pour les porteurs de projet dans la cadre de l'accompagnement administratif :

- Traçabilité, Enregistrement Cahier d'épandage, pâturage, mécanisation, registre des pratiques phytosanitaires,
- Plan prévisionnel de fumure,
- Dossier PAC,
- Traçabilité MAEC

Jeunes Agriculteurs 24 s'engage à faire la promotion de la présente charte sur le site installation-agricole.com

CONTACTS

Jeunes Agriculteurs 24

Pôle Interconsulaire - Boulevard des Saveurs -

Cré@valléeNord

24060 PERIGUEUX CEDEX 9

jeunesagriculteurs24@yahoo.fr

05 53 35 88 43

Chambre d'Agriculture de Dordogne

Pôle Interconsulaire - Boulevard des Saveurs -

Cré@valléeNord

24060 PERIGUEUX CEDEX 9

christophe.deffarges@dordogne.chambagri.fr

05 53 35 88 61 - 07 86 00 40 83

